

# La stratégie de développement durable du Pays du Bocage Bressuirais

Deux orientations ont guidé l'élaboration de la charte de développement durable du territoire:

- ✓ **Promouvoir le développement durable** : Le Pays a tenté d'élaborer une stratégie de développement durable c'est à dire une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine,
- ✓ **Une démarche locale de programmation** : Chacun doit se retrouver dans les priorités dégagées par le Pays afin de mettre en place les actions qui permettront d'atteindre les buts fixés. Le partenariat et la transversalité ont été les maîtres-mots de la réflexion.

## L'ambition prioritaire du territoire : accroître la population en la maintenant et en accueillant de nouveaux habitants

### 1. Définition de l'ambition

Le travail réalisé entre septembre 2002 et juillet 2003 par les différents acteurs du développement du territoire a permis de mettre en valeur un enjeu majeur : accroître la population en la maintenant et en accueillant de nouveaux habitants.

En effet, le diagnostic territorial souligne que le dynamisme démographique du Pays du Bocage Bressuirais, s'il reste encore important, est en perte de vitesse.

Attirer et retenir les jeunes, les actifs, les cadres et les entrepreneurs mais également les seniors qui veulent rester ou retourner au pays, faciliter les brassages de populations et favoriser la mobilité, de façon générale maintenir et consolider l'attractivité du Bocage tels sont les objectifs affichés par le Pays du Bocage Bressuirais.

### 2. Les axes stratégiques définis pour atteindre l'objectif

Pour répondre à cet enjeu, le projet stratégique du territoire se décline en 3 axes :

- ✓ Diversifier de façon compétitive les systèmes de production,
- ✓ Renforcer la qualité de vie de tous,
- ✓ Développer une identité forte pour l'intérieur et l'extérieur.

*Au travers de ce document, le terme de "Pays" devra être compris au sens géographique, c'est-à-dire au sens de "territoire" et non en terme de structure juridique.*